

PROCÈS-VERBAL	
Municipalité d'Ogden	

Maire D.G.

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 1 avril 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval et Lise Rousseau

ABSENTE : Madame la conseillère Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-04-075

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019

2019-04-076

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y avait aucune personne présente donc aucune question n'a été posée.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

6.3 Formation COMBEQ pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre une formation de deux (2) jours intitulé « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » et qu'il serait bénéfique pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à cette formation qui aura lieu à Granby les 8 et 9 mai 2019 et que le coût pour assister à cette formation est de 561.46\$ taxes en sus;

2019-04-077

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à participer à cette formation se tenant à Granby les 8 et 9 mai 2019, au coût de 561.46\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 20 mars dernier.

7.2 Journée de ramassage des déchets dans les fossés

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement organise une journée de ramassage des déchets dans les fossés qui aura lieu à Ogden le 27 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'un montant maximal de 200\$ est demandé pour l'achat d'équipement tel que des gants, des dossards, des sacs de poubelle ainsi que des breuvages et collations;

2019-04-078

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 200\$ pour l'équipement nécessaire pour cette journée de ramassage des déchets dans les fossés.

ADOPTÉE

7.3 Distribution gratuite d'arbres à Ogden par Memphrémagog Conservation Inc.

CONSIDÉRANT QUE Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) offre encore une fois de venir distribuer des arbres gratuitement aux citoyens d'Ogden le 18 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement a discuté de ce sujet lors de leur rencontre et recommande d'accepter cette offre gratuite faite par MCI;

2019-04-079

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en environnement et accepte l'offre de MCI pour la distribution gratuite d'arbres à Ogden le 18 mai 2019.

QU'une annonce à cet égard sera placée dans le bulletin municipal d'Ogden.



Maire	D.G.

7.4 Cogesaf

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (Cogesaf) le formulaire d'adhésion pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion sont de l'ordre de 75 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Cogesaf demande l'autorisation pour publier le nom de la municipalité sur leur site Internet dans la section des *Membres du Cogesaf* et de créer un lien vers le site Internet de la municipalité dans la section *Bottin des membres* de son site Internet;

CONSIDÉRANT QUE le Cogesaf demande à ce qu'une personne du conseil soit désigné comme représentant habileté à siéger au Cogesaf;

2019-04-080

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité autorise le paiement de 75 \$ pour l'adhésion au Cogesaf et confirme la désignation de monsieur Michael Sudlow comme représentant habileté à siéger au Cogesaf.

ADOPTÉE

7.5 Vente d'arbustes indigènes pour le reboisement des bandes riveraines

2019-04-081

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden participera à la vente d'arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines organisée par la MRC de Memphrémagog en 2019.

QUE le prix facturé aux citoyens soit fixé selon les recommandations de la MRC.

QUE le conseil confirme son autorisation et confirme qu'un dépliant sera posté à tous les citoyens d'Ogden afin qu'ils puissent se prévaloir de cette offre.

ADOPTÉE

7.6 Adoption du règlement d'emprunt de la Régie des Déchets de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden est membre de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la session extraordinaire de leur conseil d'administration tenu le 13 mars 2019, la Régie des Déchets a adopté le Règlement d'emprunt n° 2019-001 autorisant un emprunt au montant maximal de 535 000\$ sur une période de 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement d'emprunt doit être approuvé par les municipalités membres de la Régie;

2019-04-082

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden approuve le Règlement d'emprunt n° 2019-001 adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 13 mars 2019 autorisant un emprunt au montant maximal de 535 000\$ sur une période de 25 ans.



Maire	D.G.

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 21 mars dernier.

8.2 Modification à la résolution pour l'appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'abatpoussière

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no. 2019-03-049 demandant à la directrice générale d'émettre un appel d'offres pour environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35%;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'abat-poussière avait été augmenté en 2019 afin de pouvoir obtenir une plus grande quantité du produit, soit d'environ 175,000 litres;

2019-04-083

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de modifier la résolution no. 2019-03-049 pour l'abat-poussière et d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 175,000 litres de chlorure de calcium 35%, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2019.

ADOPTÉE

8.3 Appel d'offres pour le rechargement

2019-04-084

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

DE demander à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le rechargement des chemins déterminés par le comité de voirie et qui seront détaillés dans le document d'appel d'offres, pour un total d'environ 4.78 kilomètres.

DE formuler l'appel d'offres de façon à obtenir un prix forfaitaire pour l'épandage de gravier sur une largeur de chemin de vingt-deux (22) pieds avec bombement au centre du chemin de six (6) pouces d'épaisseur par rapport aux extrémités latérales, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2019.

ADOPTÉE

8.4 Niveleuse pour la saison 2019

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2019-03-050, le conseil a demandé d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie a reçu des prix pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2019, et que les prix varient entre 125\$ et 128\$ par heure;

2019-04-085

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à utiliser une compagnie pour les travaux de nivelage de la municipalité pour la saison 2019, au taux horaire d'entre 125\$ et 128\$ par heure, taxes en sus, et pour un montant maximal de moins de 25,000\$, taxes en sus, par compagnie.



Maire	D.G.

8.5 Rapport 2018 : programme de transport adapté pour personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déposer auprès du ministère des Transports, à titre de reddition de compte pour la subvention reçue en 2018 dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté, un état des résultats ainsi qu'une résolution l'approuvant;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie de l'état des résultats et en ont pris connaissance;

2019-04-086

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve l'état des résultats préparé par la directrice générale, tel que présenté.

ADOPTÉE

8.6 Subvention 2019 pour le transport de personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrait en 2018 un service de transport adapté à quatre (4) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a opté pour une subvention directe à l'usager et qu'elle souhaite continuer à offrir le même service en 2019 aux citoyens éligibles;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) usagers souhaitent continuer à se prévaloir de ce service en 2019 et ont déposé des demandes de service à la Municipalité;

2019-04-087

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à continuer à offrir pour l'année 2019, un service de transport adapté à trois (3) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports, et que la date prévue pour le début du service est le 1^{er} janvier 2019.

QUE la Municipalité subventionnera directement les usagers.

QUE les besoins sont établis pour l'année 2019 à 1,144 déplacements, soit 524 déplacements pour M. Frédérik Vermette, 524 déplacements pour M. Jean-François Vermette et 96 déplacements pour M. Ronald Ticehurst.

QUE le montant maximum reconnu par le MTQ est de 17\$ par déplacement, ce qui correspond à un montant maximum de 19,448\$ pour 1,144 déplacements par année.

QUE la contribution maximale de la Municipalité sera de 20% du coût maximum par déplacement reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à 3,889.60\$ pour une année.

QUE les usagers devront assumer la différence entre le coût estimé par le Ministère des Transports et le coût réel s'il y a lieu, et ce en sus du montant de 2,55 \$ par déplacement exigé par le Ministère des Transports à titre de contribution minimum de l'usager.

QUE la Municipalité présentera une demande pour obtenir la subvention de 65% du montant total de 19,448\$ reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à un montant de 12,641.20\$ en 2019.

QUE la Municipalité s'engage à fournir annuellement au MTQ les rapports exigés pour l'administration de ce programme.

QUE la personne handicapée admissible, ou son représentant devra signer un engagement à respecter les conditions suivantes:

l'argent versé servira exclusivement aux déplacements prévus et approuvés par la Municipalité;

OGDEN

Maire	D.G.

- les déplacements approuvés ne doivent pas être subventionnés par d'autres programmes de compensation (CSST, SAAQ, régie régionale, etc.);
- le nombre de déplacements prévus et approuvés par la Municipalité devra être respecté;
- s'il y a lieu, toute somme versée en trop fera l'objet d'un ajustement par la Municipalité;
- les pièces justificatives seront remises à la Municipalité le plus tôt possible après la fin du mois pour les services de transport utilisés durant ce mois;
- une attestation de présence pour les déplacements réguliers (camp d'été, centre de jour, école, activités thérapeutiques, etc.) sera acceptée comme pièce justificative pour un remboursement de 14,45\$ par déplacement;
- pour tout autre sortie, la Municipalité accordera 0,50\$ du kilomètre jusqu'au maximum remboursable de 14,45\$ par déplacement. Le taux de 0,50\$ du kilomètre correspond à l'allocation versée aux employés et officiers municipaux pour leurs déplacements dans le cadre de leurs fonctions pour l'année 2019.

ADOPTÉE

8.7 Recrutement d'un journalier aux travaux publics

2019-04-088

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à publier l'offre d'emploi pour le poste de journalier aux travaux publics dans le Stanstead Journal et le Reflet du Lac, ainsi que sur les sites web de la Municipalité et le bulletin municipal d'Ogden.

ADOPTÉE

8.8 Entretien des abords des chemins

2019-04-089

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE l'inspecteur de la voirie soit autorisé à embaucher les services de Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. - Claude Montminy pour faire couper l'herbe aux abords des chemins, au taux de 140.00\$ de l'heure taxes en sus.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 47,357.91\$ et les salaires s'élèvent à 10,739.03\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 58,096.94\$.

2019-04-090

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à la majorité, madame Lise Rousseau ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.



Maire	D.G.

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 35,762.09\$;

2019-04-091

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 1 avril dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération des élus pour le 1e trimestre

2019-04-092

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 1^e trimestre, tel que prescrit par le règlement n° 2019.02 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

9.4 Dépôt de lettre de la MMQ

La secrétaire d'assemblée dépose une lettre datée du 8 mars 2019 reçue de la MMQ. Copie de cette lettre a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

10. ADMINISTRATION

10.1 Entretien du parterre à l'hôtel de ville

2019-04-093

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE Jean-François Vermette soit embauché pour faire la tonte du gazon à l'hôtel de ville pour la saison estivale 2019.

QUE la Municipalité paiera 40\$ par tonte à M. Vermette pour ses services, à condition qu'il fournisse son propre équipement et l'essence nécessaire à son fonctionnement, et que le travail soit fait adéquatement. Le débroussaillage avec le taille-bordure dans les fossés sera fait au tarif de 18\$ par heure.

ADOPTÉE

10.2 Formation ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation pour la direction générale intitulée « Travaux d'infrastructures : conseils pour optimiser la gestion de vos projets » qui se tiendra à Sherbrooke le 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette formation mettra en lumière les différentes obligations légales et les meilleures pratiques en matière de gestion de projet;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 316.00\$ taxes en sus pour les membres de l'ADMQ;



PROCÈS-VERBAL	_	

Maire D.G.

2019-04-094

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette formation ADMQ se tenant le 15 mai 2019 à Sherbrooke au coût de 316.00\$ taxes en sus.

Municipalité d'Ogden

ADOPTÉE

10.3 Achat de mini module Sygem pour le traitement des fichiers d'encaissement SIPC

CONSIDÉRANT QU'Infotech offre le mini module Sygem de traitement des fichiers d'encaissement SIPC qui permettra une économie de temps en intégrant automatiquement le fichier afin d'effectuer les encaissements et qui permettra aussi d'automatiser de façon sécuritaire l'intégration des paiements aux comptes à recevoir des clients;

CONSIDÉRANT QUE ce midi module est offert au prix de 850\$ taxes en sus et que cette dépense a été prévue au budget 2019;

2019-04-095

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat du mini module Sygem pour le traitement des fichiers d'encaissement SIPC de la compagnie Infotech pour le prix de 850\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.4 Graphisme et mise-en-page du bulletin municipal

2019-04-096

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à utiliser les services de la compagnie Les Publications Municipales afin de faire le graphisme et la mise-en-page du bulletin municipal d'Ogden, au coût maximal de 300\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.5 Test d'eau à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE plusieurs années ont passées depuis le dernier test d'eau à l'hôtel de ville;

2019-04-097

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la tenue d'un test d'eau à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

10.6 Étagères pour le sous-sol de l'hôtel de ville pour le comité de loisirs

CONSIDÉRANT QUE des étagères sont nécessaires pour le sous-sol de l'hôtel de ville afin que le comité de loisirs puisse y ranger leurs choses qui sont utilisées pour leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvia Poirier offre de vendre des étagères à la municipalité au coût de 75\$;

2019-04-098

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de ces étagères au prix total de 75\$.



PROC	CÈS-VERBAL
Munici	palité d'Ogden

Maire D.G.

10.7 Colloque santé et sécurité du travail 2019

CONSIDÉRANT QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) organise le colloque santé et sécurité du travail de l'Estrie comportant des conférences et formations qui outilleront afin de consolider les façons de faire en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque d'une journée se tiendra à Sherbrooke le 8 mai 2019 et que le coût pour assister à ce colloque est de 60\$ (si inscription avant le 20 avril);

2019-04-099

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à ce colloque se tenant le 8 mai 2019.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce colloque.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Nomination des patrouilleurs nautiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité d'Ogden ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Audrey Boulanger, Guillaume Dubé, Mélodie Dugrenier et William Giard, sont embauchés pour la saison 2019 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog, sur le lac Memphrémagog;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
 - Règlement sur les petits bâtiments
 - Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
 - Règlement sur les bouées privées
 - Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)
 - Règlement sur le domaine hydrique de l'État (Loi sur les terres du domaine de l'État)
 - Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

2019-04-100

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Audrey Boulanger, Guillaume Dubé, Mélodie Dugrenier et William Giard, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2019.



Maire	D.G.

11.2 Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usager et de lavage

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal no. 2014-09 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination, par voie de résolution, de préposés à son application;

2019-04-101

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QU'Ann-Marie Galvin, Vickie Comeau, Jean-Philippe Robitaille les préposés responsables du Quai de Cedarville soient nommés au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager.

QUE les personnes engagées comme préposés responsables du Quai de Cedarville soient nommées au titre de préposés à l'émission des certificats de lavage d'embarcation.

QUE la patrouille nautique de la MRC soit chargée de l'application du règlement no. 2014-09.

QUE le Quai de Cedarville soit reconnu comme poste de lavage sur le territoire.

ADOPTÉE

11.3 Achat d'autocollants pour permis saisonniers

2019-04-102

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de 200 autocollants pour les permis saisonniers au Quai municipal au prix total de 93.84\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

11.4 Cours de Tai Chi au lac

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE des cours de Tai Chi au lac Memphrémagog auront lieu une fois par semaine cet été, donc huit (8) cours en total, au Parc Weir, et que ce dernier a déjà donné son accord;

CONSIDÉRANT QUE ces cours seront offerts gratuitement aux résidents d'Ogden et que le prix chargé par l'instructeur est de 85\$ par cours, taxes en sus;

2019-04-103

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 85\$ par cours, taxes en sus, donc un montant total de 680\$, taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de Tai Chi à l'été 2019.

ADOPTÉE

11.5 Cours de Zumba au lac

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de zumba au lac Memphrémagog aura lieu une fois par semaine au mois de juillet 2018, donc cinq (5) soirées en total, au Parc Weir, et que ce dernier a déjà donné son accord;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur de zumba est de 100\$ par soirée;



Maire D.G.

2019-04-104

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 100\$ par soirée, donc un montant maximal de 500\$, pour l'instructeur qui donnera les cours de zumba au lac en juillet 2019.

ADOPTÉE

11.6 Atelier Ipad à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'un atelier Ipad aura lieu à l'hôtel de ville les 9 et 16 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet atelier sera offert gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur de l'atelier est de 200\$;

2019-04-105

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 200\$ pour l'instructeur qui donnera l'atelier lpad les 9 et 16 mai 2019.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné que la MRC ne prendra pas position sur le sujet du recyclage du verre pour le moment, car elle veut attendre la prise de position du gouvernement. Le maire a aussi mentionné que le dossier de l'internet haute vitesse avance, et que des rencontres à cet égard auront lieu cette semaine à la MRC.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y avait aucune personne présente donc aucune question n'a été posée.



Maire	D.G.

2019-04-106 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousse jour ayant été traités. Il est 19 heure	eau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du s 46 minutes.
Richard Violette	Vickie Comeau
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.